

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 13

présents : 10

votants : 12

L'an deux mil seize

le deux décembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 26 novembre 2016

Présents : MM Jean-Luc TRICOT, Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Sophie MOYENIN, Bertrand MARION, Pascal MARUEJOULS, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

Excusés : M Guillaume COLOMBANI (1 pouvoir à M Samuel GONNON), Mme Marion RIOU (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT) et M Laurent MICAELLI.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MOYENIN.

Monsieur le Maire propose de rajouter un ordre du jour complémentaire à savoir l'autorisation donnée au Maire pour une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre des bonus ruralité pour la réalisation du local voirie.

Après approbation à l'unanimité de cet ordre du jour complémentaire et du compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2016, monsieur le Maire passe au premier point.

Autorisation donnée au Maire pour une demande de subvention à la Région dans le cadre des bonus ruralité pour la construction d'un local voirie

Une présentation des nouveaux dispositifs sur le plan Régional en faveur de la ruralité a été faite la veille lors du bureau des maires à la CCBPD. Dans ce cadre, il est possible de solliciter une subvention pour un projet concret dans le cadre des bonus ruralité. Ce nouveau dispositif s'adresse aux communes de moins de 2000 habitants pour un projet éligible coûtant minimum 3000 € HT. La Région peut subventionner la dépense à hauteur de 40% maximum soit une subvention régionale maximum de 200.000 €. Après avoir eu confirmation de l'éligibilité du projet, le dossier doit être déposé avant le 12 décembre 2016.

Après discussion, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un local voirie.

Avenant à la convention mission assistance juridique signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé en 2002 avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale une convention d'assistance juridique (A.J.N° 02.07) afin d'être aidée dans la résolution de difficultés d'ordre juridique liées à la gestion territoriale. La commune a par exemple fait appel aux juristes du CDG pour la rédaction de la convention du commerce multiservice ou pour des explications sur des articles du code de l'urbanisme.

Par avenant, l'article 5 « participation » est modifié de la façon suivante : « La commune de Belmont d'Azergues versera au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône au titre des missions temporaires effectuées au cours de l'année 2017 une participation de 530.00 €.

Une participation supplémentaire sera versée par la commune de Belmont d'Azergues dans le cas où celle-ci solliciterait la mise à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux. Les conditions et modalités de cette mise à disposition feront l'objet d'un avenant à la présente convention ».

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant pour reconduire la convention pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, l'autorise à signer l'avenant en question qui prendra effet au 1er janvier 2017.

Adaptation des statuts de la CCBPD au 1^{er} janvier 2017

Dans sa séance du 26 octobre 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur une adaptation des statuts communautaires, pour se mettre en conformité avec la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017.

Le périmètre de la Communauté, s'il n'est pas changé, est adapté à l'émergence de Val d'Oingt et Porte des Pierres Dorées.

Cette dernière commune nouvelle va regrouper les communes de Liergues et Pouilly le Monial qui, à partir du 1^{er} janvier 2017, disposerait d'un délai d'un mois pour choisir leur intercommunalité entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et l'Agglomération de Villefranche Beaujolais.

Pour le reste, il s'agit d'une reprise des statuts actuels, deux compétences optionnelles jusque-là deviennent obligatoires :

- les ordures ménagères
- et l'accueil des gens du voyage

Trois compétences

- la voirie
- les équipements
- et l'action sociale

deviennent optionnelles et sont définies par l'intérêt communautaire.

Enfin, les autres compétences exercées deviennent facultatives et sont définies dans les statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité (12 voix pour) cette modification statutaire.

Convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

Monsieur le maire rappelle que depuis 2002 la commune est liée à la SPA de Lyon et du Sud Est, par une convention de fourrière. Sur notre demande, la SPA vient chercher les animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public à condition d'isoler l'animal. Cette convention stipule notamment qu'en contrepartie de ces services rendus, la Commune verse une redevance annuelle par habitant.

Pour l'année 2017, le montant forfaitaire proposé est de 0,35 euros par an et par habitant comprenant notamment la capture des animaux errants sur la voie publique et leur transport en fourrière.

Il est demandé aux membres du conseil Municipal de se prononcer sur ces nouvelles propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet le 1er janvier 2017 pour une durée d'un an.

Attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de conseil versée au percepteur est calculée en fonction du montant des trois derniers budgets communaux. Pour l'année 2016, le montant est de 390,01 euros bruts et le conseil municipal doit fixer le taux d'attribution. Cette indemnité rétribue le receveur municipal qui assure auprès de la commune des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable telles qu'elles sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité l'indemnité de conseil à madame Valérie DECOOPMAN, Receveur municipal au taux de 100%.

Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que compte tenu des règles comptables, le paiement des dépenses de la section d'investissement, sur l'exercice 2017, avant l'adoption du budget primitif est subordonnée à une décision du conseil municipal. Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement des chapitres 21 et 23 à concurrence de 25 % du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2017, à concurrence de 25 % du montant des prévisions budgétaires des chapitres 21 et 23 du BP, pendant la période précédant l'adoption du BP 2017.

Soirée théâtre du 4 février 2017 : fixation des tarifs d'entrée et boissons

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission animation organise une soirée théâtre à la salle d'animation le 4 février 2017. Il donne la parole à monsieur Jérôme LEBEAU pour les propositions de la commission des tarifs d'entrée et de la buvette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de valider les tarifs suivants :

Entrée tarif unique à partir de 10 ans : 15 €

Buvette :

Toutes les boissons en canette : 1,50 €

Verre de vin : 1 €

Bouteille de vin : 6 €

Les recettes seront encaissées par le régisseur au compte 758 du budget communal.

Questions diverses

*** Urbanisme : point des dossiers en cours**

Clos des Collonges

Monsieur le Maire a assisté à l'assemblée générale de l'association syndicale le Clos des Collonges le 17 novembre dernier. Il donne lecture du compte rendu reçu et de la liste des questions posées à la municipalité. Le bilan financier est équilibré, les dépenses sont destinées à l'entretien des espaces verts, le paiement des impôts et de l'assurance. Des changements sont intervenus au niveau du bureau qui est renouvelé comme suit :

Président : Laurent BELIN est remplacé par monsieur Jérôme DURAND

Trésorier : Philippe SCHWARZ est remplacé par Myriam BESSON

Trésorier suppléant : David FARRUSSENG est remplacé Raphaël PULLIAT.

Monsieur BELIN reste bénévole au sein du bureau et monsieur Arnauld MASSANES occupe toujours la fonction de secrétaire.

Haut du Clos des Collonges

Les maisons seront terminées en février et livrables au début mars. Pour la réalisation du parking, le devis proposé par la société FONTERET a été finalement validé pour un montant de 13315,00 € TTC avec 12 places de parking, un local poubelle de 3X2 m et un petit enrochement entre les deux parties du parking. La réalisation est prévue en janvier 2017.

Le chiffrage du goudronnage du bout du chemin n'est pas encore réalisé.

Les Lavandières

La viabilisation est terminée depuis octobre et 9 permis de construire ont été validés, les autres sont en cours d'instruction et seront accordés prochainement. Deux constructions ont démarré et il ne reste plus que 4 lots à vendre.

Le Carlaton

Les travaux avancent doucement et monsieur Fabrice CHAPOT n'est pas joignable.

Local voirie

Plusieurs devis ont été étudiés et le choix du mieux disant est la société VIRICEL à Trévoux pour le lot charpente couverture zinguerie pour un montant de 35.797,27 € TTC et la société ACBJ à Saint Romain de Popey pour le lot maçonnerie pour un montant de 30.665,34 € TTC. C'est la société Zénith qui se charge de déposer le permis de construire pour une somme de 6480,00 € TTC. Le coût total du projet se monte à 71.862,60 € TTC

***CCBPD**

-Social : Une enquête a été distribuée aux habitants pour connaître leur intérêt éventuel à une adhésion à une mutuelle communale. Sur Chatillon, 49 personnes sont intéressées, Lozanne 71 personnes, Belmont une vingtaine, Chessy peu de réponse et on attend le retour de Pommiers.

-Plans régionaux pour la ruralité : des programmes sont mis en place pour aider les petites communes de moins de 2000 habitants. Des aides sont accordées pour des projets uniquement en

investissement. Ce programme ne fonctionne pas pour la voirie, l'assainissement, l'eau et le numérique où un autre plan Etat Région est à nouveau en discussion.

-Réaménagement du domaine de Beaulieu : Ce domaine de 33 hectares est composé d'un château et de terres agricoles. La commune de Morancé est prête à acheter le bien pour créer une activité dans le château. La CCBPD est également partie prenante par ses compétences. Une convention quadripartite pour une étude de faisabilité a été signée entre la CCBPD, la commune de Morancé et le groupe EPORA. Le prix du foncier est estimé à 12 millions d'euros.

-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : en application de la loi ALUR, les communes sont invitées à prendre une délibération entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017 pour s'opposer au transfert de la compétence PLUI par la CCBPD. L'absence de délibération de la part d'une commune vaudra accord pour une prise de compétence par la communauté de communes.

*Budget Primitif (BP) 2017

Afin de préparer le BP 2017, les élus sont invités à demander des devis pour leurs éventuels projets. Les sujets seront abordés au prochain conseil municipal.

*Communes nouvelles

La discussion est actuellement au point mort suite au départ de Lozanne du périmètre. Le maire de Chazay devrait faire reprendre les réunions.

*Attribution de compensation

Une convention doit être signée entre les trois communes de l'ancienne CCBVA Lozanne, Saint Jean des Vignes et Belmont d'Azergues afin de répartir la compensation d'attribution selon les prêts obtenus pour les écoles à l'époque de l'ancienne communauté de communes. Des discussions sont en cours. Les dernières propositions de Saint Jean des Vignes et Lozanne ne nous conviennent pas et d'autres propositions ont été faites.

Comptes-rendus commissions et syndicats

Commission communication

Monsieur Michel HEQUET confirme la sortie officielle du bulletin intercommunal n° 37 le jeudi 15 décembre à 19 heures 30 à Saint-Jean-des Vignes chez monsieur Philippe BOUTEILLE. Chaque annonceur est invité.

Le prochain flash infos sortira fin janvier 2017.

Commission animation

Monsieur Jérôme LEBEAU invite dans un premier temps les élus à participer à la décoration du village le samedi 3 décembre à partir de 9 heures. Un appel aux bénévoles a été distribué par flyers à la population afin de réunir un plus grand nombre de personnes pour décorer le centre bourg. Les branches de sapin ont été livrées, le grand sapin est installé et les décorations ont été achetées.

La fête des lumières, organisée par le « sou des écoles » se déroulera le vendredi 9 décembre à partir de 17 heures 30 place Sophie PONCET : animations, père Noël, retraite aux flambeaux, possibilité de restauration sur place...

La commission animation propose un concert de chants de Noël donné par le Chœur de l'Université Catholique de Lyon le vendredi 9 décembre à 20 heures à l'église de Belmont d'Azergues. L'entrée est libre.

L'association LABA (Les Amis de Belmont d'Azergues) organise une exposition photos anciennes et récentes du village salle DECOTTON face à l'église les 9, 10, 11, 14, 17 et 18 décembre. L'entrée est libre.

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie des vœux du vendredi 13 janvier 2017 à 19 heures.

Le repas de l'amitié organisé par le CCAS réunissant les Belmontois de plus de 70 ans est fixé au samedi 21 janvier à midi.

SIVU de la Pray

Messieurs Pascal MARUEJOULS et Samuel GONNON ont assisté à la réunion du 8 novembre. Dans le cadre du nouveau schéma de collecte des eaux pluviales, la compétence va être reprise à terme par la communauté de communes. Dans le cadre du projet d'agrandissement de la station d'épuration de la Pray à Chatillon, une enquête publique est en cours. Il est prévu de répertorier toutes les plaques d'égouts afin d'élaborer une nouvelle carte.

SYDER

C'est monsieur Michel HEQUET qui s'est rendu à la réunion du 22 novembre. Il nous signale que le Président du SYDER n'était pas content des sociétés qui interviennent sur les communes car elles ne connaissent pas toujours les normes prescrites et le délai de réalisation des travaux est beaucoup trop long.

Le syndicat sort de la métropole lyonnaise et subit un manque à gagner. Les contributions des communes aux charges sont maintenues.

Le SYDER va demander aux différentes communes si elles sont intéressées par la pose de borne d'alimentation pour les voitures électriques. A Belmont il semble qu'il n'y ait pas encore de demande à ce sujet.

SIEVA

Monsieur Jean-Luc TRICOT fait le compte rendu de la réunion du 21 novembre.

Divers mouvements de personnel sont à signaler comme monsieur DUDU qui remplace monsieur FRACHE, un poste d'ingénieur territorial de créé ...

Un des 18 véhicules va être remplacé.

Il est prévu la réfection de la façade intérieure et de l'étanchéité de certains réservoirs.

Monsieur le Maire est intervenu sur la partie consacrée à la qualité de l'eau. Il informe l'assemblée que 100% des analyses réalisées tout au long de l'année 2016 étaient conformes aux normes de potabilité. On constate une hausse de la température de l'eau en période estivale. Le seuil de qualité de 25°C n'a cependant pas été dépassé (24,6°C).

Il intervient aussi au niveau de la commission urbanisme où il a participé à des réunions de présentation ou d'établissement de PLU dans les communes de Saint Germain-Nuelles, Alix et Lentilly.

Concernant les prévisions de travaux pour l'année prochaine, sur notre commune, une conduite de transit dans la montée vers le village va être changée pour un montant de 368.400 € TTC.

Lafarge Ciments

Monsieur Pascal MARUEJOULS intervient pour annoncer une réunion publique sur la pollution industrielle en mairie de Lozanne le lundi 12 décembre à 19 heures.

En réunion ce jour-là, monsieur le Maire mandate Michel HEQUET pour aller à cette réunion et nous faire un retour.

Le prochain conseil municipal est fixé le vendredi 10 février 2017 à 19 heures et le conseil d'adjoints le vendredi 3 février 2017 à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures 40.